

Le vingt huit mai deux mille dix huit, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2018**

**Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M GOUJON Mathieu, M NAVARRE Vincent, M SIMON Jean-Pierre, Mme BEAUDRU Agnès, Mme LEGROS Sophie, Mme FOUQUE Sylvie**

**Absents excusés : M CERVANTES Michel ayant donné pouvoir à M RIBET  
Mme MAZOUER Sabrina**

**Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018
2. Prestation de Restauration pour la rentrée scolaire 2018/2019
3. Tarification communale - Rentrée scolaire 2018/2019
  - Cantine
  - Garderie
4. Participation aux frais de scolarité des enfants de Mélamare par le SIVOSS de Saint Antoine la Forêt (2017/2018)
5. Achats et travaux divers
  - Achats
    - Bancs - Poubelle (city-stade)
    - Ordinateur
  - Travaux
    - Toiture
    - Peinture
    - Fauchage des talus
6. Subventions communales aux associations
7. Informations Diverses
8. Questions Diverses

**Délibération n° 2018.15**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 AVRIL 2018 est approuvé à l'unanimité

**Délibération n° 2018.16**

**PRESTATION DE RESTAURATION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Les sociétés API RESTAURATION et LA NORMANDE ont fait une proposition tarifaire concernant le prix des repas livrés pour la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Après étude des offres de chacun de ces prestataires et discussion, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la société LA NORMANDE.

LA NORMANDE privilégie les produits locaux et de saison (fruits et légumes, viande de boeuf, laitages), les filières qualité (viande de porc Bleu-Blanc-Coeur, viande de boeuf race bouchère, produits issus de l'agriculture raisonnée), les produits des grandes marques. Elle propose des animations variées tout au long de l'année (repas festifs, repas à thème).

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention :**

- **Accepte** la proposition de la société LA NORMANDE.
  - le prix du repas maternelle (5 éléments) sera donc de 2,174 € HT soit 2,293 € TTC
  - le prix du repas élémentaire/adulte sera donc de 2,281 € HT soit 2,406 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi proposée pour l'année scolaire 2018-2019.

### **TARIFICATION COMMUNALE - RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

**Délibération n° 2018.17**

▪ **CANTINE SCOLAIRE**

Après l'étude du bilan financier du service de restauration scolaire (fournitures des repas, frais de personnel, frais de gestion bâtiment et entretien du matériel), M. le Maire propose de réviser le tarif des repas de cantine scolaire pour l'année 2018 - 2019.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** de fixer les prix des repas de cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2018, ainsi :
  - Classe maternelle : 3,20 € / repas
  - Classe élémentaire : 4,10 € / repas

**Délibération n° 2018.18**

▪ **GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le bilan financier de la garderie périscolaire est présenté au conseil. On constate que 66 % des élèves sont inscrits à ce service et que 202 cartes ont été vendues à ce jour.

La fréquentation est toujours très importante de 8 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h. Sur ces créneaux, les enfants de maternelle sont gardés par Mme RAOULT et les enfants des classes élémentaires par Mme SIMON.

Pour l'année scolaire 2018 - 2019, M. le Maire propose de conserver le tarif à 3.10 € de l'heure.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** de fixer le coût horaire de garderie à 3,10 €, à compter du 1er septembre 2018.

**Délibération n° 2018.19**

▪ **MODIFICATION DE LA REGIE DE RECTES GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose de ne plus vendre des cartes de garderie de 10 h mais de facturer mensuellement la garderie comme la cantine à compter du 1er septembre 2018.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** de facturer mensuellement la garderie périscolaire (3.10 €/heure soit 1,55 € la demi-heure).
- **Demande** que cette recette puisse intégrer la convention d'adhésion de paiement en ligne des recettes publiques locales.

**Délibération n° 2018.20**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE MELAMARE PAR LE SIVOSS DE SAINT ANTOINE LA FORET**

M. le Maire rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de fixer la participation financière du SIVOSS de Saint Antoine la Forêt aux frais de scolarité des enfants de Mélamare scolarisés à l'école des Trois Pierres.  
Dix huit enfants fréquentent l'école.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Fixe** la participation financière pour les frais de scolarité à 100 € par enfant et par trimestre pour l'année scolaire 2017 - 2018

**ACHATS ET TRAVAUX DIVERS**

**Délibération n° 2018.21**

▪ **BANCS ET CORBEILLE POUR L'AIRE DE JEUX DU CITY-STADE**

Il est proposé d'acheter des bancs et une corbeille pour compléter la nouvelle aire de jeux. Plusieurs modèles sont présentés (bois ou métal coloré).

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Opte** pour l'achat de deux bancs "Elite" métalliques ( 1 RAL 6002 et 1 RAL 1003) et d'une corbeille "OXO" acier galvanisé (Anthracite)
  - Banc P.U. HT : 285 €
  - Corbeille P.U. HT : 290 €

**Délibération n° 2018.22**

▪ **ORDINATEUR**

L'ordinateur du poste des élus en mairie est obsolète et doit être remplacé. Plusieurs solutions sont exposées : poste fixe ou portable.

Après étude des devis, le conseil municipal oriente son choix pour un poste fixe.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **accepte** le devis n° 2018050012 de la société MICRO'TECH pour un montant HT de 1147,50 €

**Délibération n° 2018.23**

▪ **TOITURE DU PREAU**

La toiture du préau est en mauvais état et doit être remplacée.

Les membres du conseil municipal étudient les différents devis et solutions proposées.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** la solution "Bac acier"
- **Retient** le devis de l'entreprise Sarl Delamare Frères pour un montant de 12 500 € H.T soit 15 000 € TTC.

**Délibération n° 2018.24**

▪ **SALLE POLYVALENTE : PEINTURE**

L'an passé, la salle polyvalente a été repeinte. Il reste maintenant l'entrée, le vestiaire, la petite salle et la cuisine à repeindre cet été.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise "LEROUX Peinture Menuiserie".

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** le devis "LEROUX Peinture Menuiserie" pour un montant de 4 034,94 € H.T soit 4 841,92 € TTC.
- **Accepte** le devis "LEROUX Peinture Menuiserie" pour la réfection du plafond suite au dégât des eaux constaté : 561,39 € HT soit 673,77 € TTC

**Délibération n° 2018.25**

▪ **FAUCHAGE DES TALUS**

M. le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise LE MAITRE, concernant le fauchage des accotements et dépendances de la voirie communale d'un montant forfaitaire de 3010 € HT soit 3612 € TTC pour 2 passages (début juin , septembre) et 1 passage (demie tonte, début juillet).

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise** M. le Maire à signer la commande auprès de l'Entreprise LE MAITRE, sur la base d'un montant forfaitaire de 2 510 € HT, soit 3 012 € TTC pour deux passages et à régler les dépenses correspondantes.

**SUBVENTION COMMUNALES**

La commission communale a étudié les demandes de subvention des associations ainsi que leurs bilans financiers.

**Délibération n° 2018.26**

**Après avoir délibéré**

**Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention**

- refuse la proposition de subvention pour la MPT St Romain Bibliothèque car la permanence communale n'existe plus.

**Délibération n° 2018.27**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- accorde les subventions communales énoncées ci-dessous,

<b>NOMS</b>	<b>Année 2018</b>
AMICALE ANC COMBATTANTS	400,00 €
AMICALE MUSICIENS GRUCHET LE VALASSE	600,00 €
ASS FRATERNELLE ST ROMAIN	100,00 €
ASS PIAN PIANE	150,00 €
ASSO "LES AMIS RESIDENTS"	100,00 €
ASSO LA HETRAIE ST ROMAIN	100,00 €
ASSO LES PIERRES QUI ROULENT	400,00 €
ASSO LES TROIS D	300,00 €
LOISIR PASSION	300,00 €
CLUB DES ALOUETTES	600,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE TP	707,00 €
GACCSR	100,00 €
CCAS Les Trois Pierres	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 357,00 €</b>

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise les différentes dates à retenir :

- RDV avec GROUPAMA : 1er juin à 9 h 30
- Réception de travaux de l'aire de jeux : 04 juin 2018 à 14 h 30
- Réunion PLU avec le cabinet Espace Urba : 12 juin 2018 à 17 h
- Prochaine séance du conseil municipal : 25 juin 2018 à 20 h 30

La séance est levée à 22 h 15.

<b>BEAUDRU Agnès</b>	
<b>BERTRAND Monique</b>	
<b>BRENNAN Dominique</b>	

<b>CERVANTES Michel</b>	Excusé - pouvoir donné à M RIBET
<b>EDOUARD Guillaume</b>	
<b>FOUQUÉ Sylvie</b>	
<b>GOUJON Matthieu</b>	
<b>GRENET Denis</b>	
<b>LEGROS Sophie</b>	
<b>MAZOUER Sabrina</b>	Excusée
<b>NAVARRE Vincent</b>	
<b>RIBET Bernard</b>	
<b>SIMON Jean-Pierre</b>	
<b>TETREL Philippe</b>	